



---

## AVIS PUBLIC

---

RÈGLEMENT NUMÉRO 25 (2021)

IMPOSANT DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2022

---

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 13 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 25 (2021) imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2022;
- l'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la municipalité, les fonds requis pour pourvoir aux dépenses d'administration, aux améliorations et de faire face aux obligations de la Ville de Coaticook pour l'année 2022;
- l'original du règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 15 décembre 2021.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COATICOOK

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 15 décembre 2021 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 15 décembre 2021.

Donné à Coaticook, ce 15 décembre 2021.

La greffière,

Geneviève Dupras